

Evaluation formative et sommative de la littératie

Depuis plusieurs années maintenant, des référentiels d'enseignement-apprentissage orientés vers l'acquisition de compétences et la construction de connaissances ont été introduits dans de nombreux pays. En Suisse, c'est aussi le cas avec le Plan d'études romand (PER), le Lehrplan 21 et le Piano di Studio qui couvrent les trois régions linguistiques principales. Ces plans d'études ont pour visées prioritaires notamment la maîtrise de la lecture et de l'écriture et le développement de la capacité à comprendre et à s'exprimer à l'oral et à l'écrit. Pour s'assurer que les élèves atteignent bien ces visées, de nombreuses épreuves sont réalisées. Ainsi, à côté des activités d'enseignement-apprentissage littéraire se mêlent des moments d'évaluation qui peuvent :

- prendre des fonctions diverses notamment sommative et formative ;
- avoir lieu à différents niveaux : élève, classe, école, du système scolaire cantonal (épreuves cantonales en Suisse romande) ou national (épreuves pour vérifier l'atteinte des compétences fondamentales (COFO)), international (PISA, PIRLS, ...).

Ces évaluations peuvent revêtir des objectifs différents qui parfois se cumulent, allant de la régulation des apprentissages à la certification en passant par l'orientation. Par ailleurs, cette vérification peut également avoir pour objectif de renseigner le système scolaire sur les acquisitions de l'ensemble des élèves dans une perspective de pilotage.

Avec les contributions du numéro 3/2020 de *Forumlecture.ch*, nous nous centrons sur les différentes fonctions dans les processus d'évaluation et nous nous penchons en particulier sur leur conception, leur rôles et les différentes formes qu'elles prennent.

Murielle Roth et Esther Wiesner